



Alpes-de-Haute-Provence
Commune de FORCALQUIER
 - PLAN LOCAL D'URBANISME -
 Révision du PLU

PLAN DE ZONAGE 5.4
 partie urbaine est 1/2500

Révision du Plan Local d'Urbanisme
 présentée par délibération du Conseil Municipal
 du 25 février 2016

LE MADRE
 Gérard AVRIL

APPROBATION :
 Vu pour être annexé à la
 Délibération du Conseil Municipal
 approuvant le document
 en date du 11 juillet 2019

LE MADRE
 Gérard AVRIL

13 octobre 2007	Approbation
05 octobre 2010	Première modification
07 février 2012	Deuxième modification simplifiée
11 février 2013	Deuxième modification simplifiée
juillet 2019	FORPLU - APPROBATION DE PROJET

<p>Zones Urbaines</p> <ul style="list-style-type: none"> UA Centre ancien et habitats proches UB Extension immédiate de la ville ancienne UBc Emprise de camping UC Pour suite de la ville : habitat et équipements UCp Pour suite de la ville : espace paysan et agricole UD Urbanisation discontinue UF Urbanisation discontinue peu dense UT Accueil touristique et de loisirs UE Zone d'activité 	<p>Zones Naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> N Naturelle et forestière Ns Naturelle et forestière de plaine nature Np Naturelle et forestière qualité des sites et des paysages Npdm Cimetière dont site classé Nr Naturelle et forestière riparienne et habitats artésiens ✗ Bâtiments agricoles pouvant changer de destination en habitation <p>Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées dans les zones naturelles et forestières</p> <ul style="list-style-type: none"> Nh Urbanisation limitée admet nouvelles constructions Ne Equipements publics et activités Ncnc Aire d'accueil des gens du voyage Net Accueil d'activités et d'hébergements touristiques
<p>Zones à Urbaniser</p> <ul style="list-style-type: none"> AU1 A urbaniser AU2 A urbaniser ouverture subordonnée AU1e A urbaniser réservée aux activités 	<p>Espaces boisés classés</p> <ul style="list-style-type: none"> Espaces boisés classés Terrains cultivés à protéger
<p>Zones Agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> A Zone agricole Ae Zone agricole agricole agroalimentaire, biologique ou économique Ap Zone agricole qualité des sites et des paysages ✗ Bâtiments agricoles pouvant changer de destination en habitation 	<p>Emplacements Réservés</p> <ul style="list-style-type: none"> Emplacement Réserve N° d'opération Largeur d'emprise
<p>Paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Eléments remarquables à protéger (L.151-19) ★ Cabanons ou constructions agricoles n'ayant pas vocation à changer de destination agricole n° 1 à 9 agrandi (L.151-19) 	<p>Indications graphiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Délimitation des OAP Recul aux grandes voies L.151-1-4
<p>Paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> Indication des réseaux de haies arborées (L151-23) Indication des réseaux de canaux, fossés, rous (L151-23) 	<p>0 50 100 150 m</p> <p>* Origine OFP Cadastre © Droits de l'Etat révisés © 2016 *</p>